



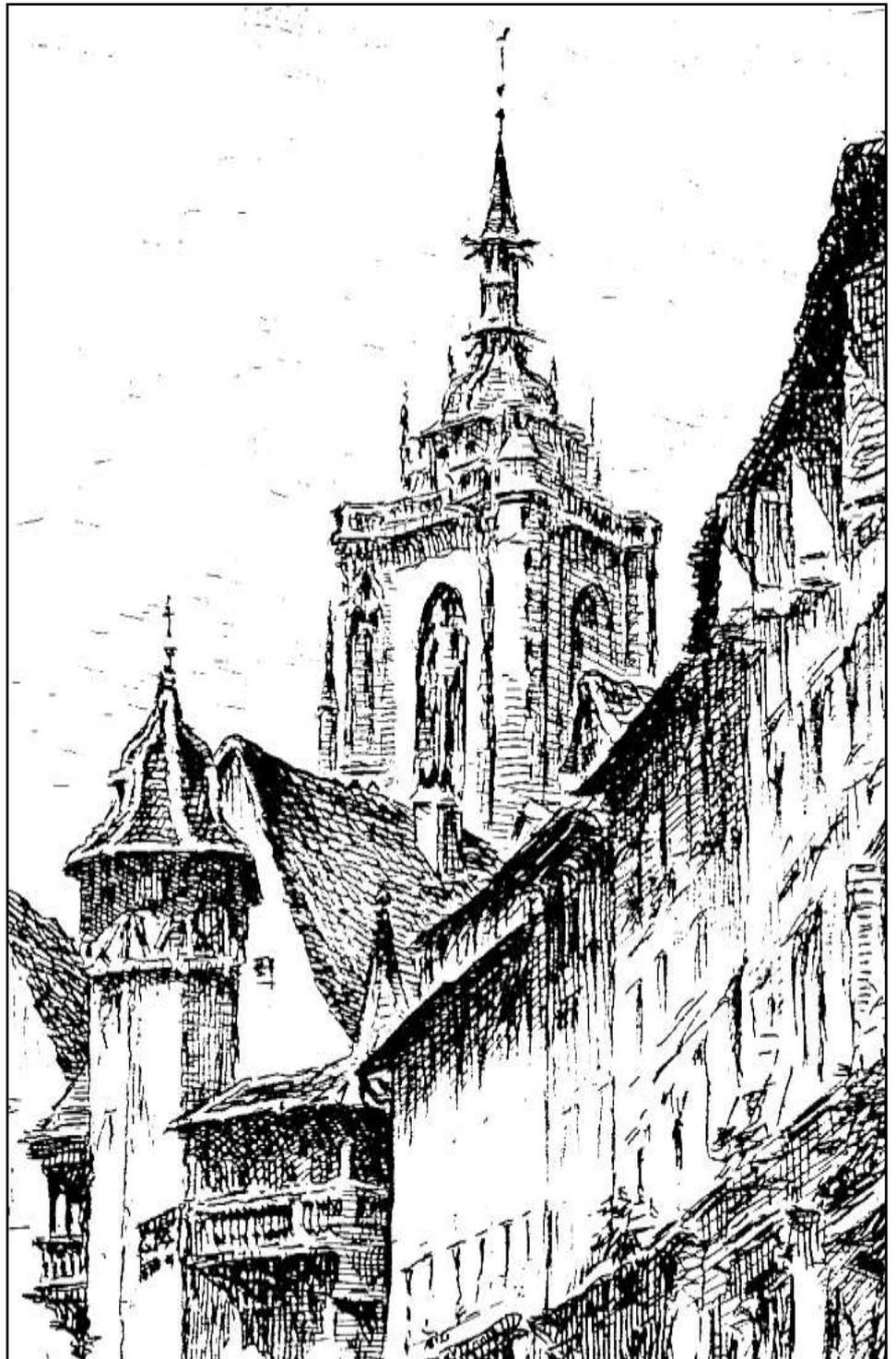
Colmar

## STENOGRAMME

53<sup>ème</sup> Séance

du

24 juin 2019



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous. J'ouvre la présente séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter quelques excuses. M. DREYFUSS donne pouvoir au 1<sup>er</sup> Adjoint qui présentera en même temps les points 45 à 47. M. BERSCHY, M. BECHLER, M. OUADI et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement procuration à M. DENZER-FIGUE, M. SISSLER, Mme BRANDALISE et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER arrivera avec un peu de retard et donne en attendant procuration à Mme GANTER.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours candidate. Nous proposons le Directeur Général des Services comme suppléant. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Ils sont installés tous les deux.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 27 mai 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Je n'ai pas de communications à vous faire.

Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint pour la présentation du Compte Administratif.

## **5. Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2018.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Merci, M. l'Adjoint. Il n'a pas évoqué les comptes des budgets annexes, mais vous les avez sous le coude. S'il y avait des questions, nous sommes bien sûr à votre disposition. Pour autant, il s'agit d'approuver les comptes du Maire. Donc je fais appel quelques instants à votre compréhension pour prolonger d'une autre façon les explications qui viennent d'être données par M. l'Adjoint, mais en me référant à des critères de présentation qui sont légèrement différents.

Tout à l'heure, M. l'Adjoint parlait de la courbe entre les dépenses et les recettes. La courbe se sépare. Quand j'entends mes collègues maires d'ailleurs dire que les dépenses rattrapent les recettes, voire les dépassent, cela est très grave. Le focus n° 1 est une autre présentation qui note une augmentation des dépenses sur les 7 dernières années de 1 650 000 euros alors que sur la même période de 7 ans, les recettes augmentent de 10 811 000 euros. Le différentiel est donc énorme puisque les dépenses augmentent de 72,3 millions d'euros à 73,9 millions d'euros alors que les recettes augmentent de 89 millions d'euros à 99 millions d'euros, d'où la différence de 1 650 000 euros d'augmentation pour les dépenses, mais de

10 millions d'euros pour les recettes. Vous avez la présentation sur ce tableau puisque sur la base de cette articulation et malgré les dépenses supplémentaires et les raboutages de certains crédits, nous sommes arrivés non seulement à maintenir l'équilibre budgétaire, mais même à pouvoir le présenter plus favorablement.

Je passe le tableau n° 2 puisqu'il est déconnecté par rapport à ce qui vient d'être dit par l'Adjoint.

Dans le tableau n° 3, j'explique la différence de la courbe entre les recettes et les dépenses. La différence était de 19,7 millions d'euros en 2017 et de 26 millions d'euros en 2018, soit une augmentation de 32 % du solde disponible nous permettant d'investir sans faire appel à la fiscalité.

L'autofinancement est en augmentation de près de 18 millions d'euros malgré le rappel fait par l'Adjoint concernant le raboutage de la Dotation Globale de Fonctionnement de quelque 4,85 millions d'euros sur les 4 dernières années. C'était vraiment un pari qu'il fallait tenir et soutenir pour pouvoir présenter les courbes où les dépenses diminuent et les recettes augmentent, augmentant *ipso facto* les crédits d'investissement.

Nous passons au focus n° 4. Nos populations respectives pointent toujours la dépense publique à travers le coût de fonctionnement de la collectivité. Vous avez la comparaison entre le Compte Administratif 2017 et le Compte Administratif 2018. À Colmar, la dépense était de 1 074 euros par habitant en 2017. La moyenne nationale des collectivités de la même importance était de 1 395 euros, soit un différentiel à l'avantage de Colmar de 321 euros. La même présentation pour l'année 2018 permet de constater que la différence est supérieure de 10 euros puisque le coût de fonctionnement a été ramené de 1 074 euros à 1 030 euros avec la même comparaison par rapport à la moyenne nationale. Donc, le différentiel est de 331 euros. Si je me base sur la population de l'année 2017 avec 70 251 habitants, le différentiel de 321 euros dégage une économie de 22 550 000 euros qui deviennent 23 759 000 euros en 2018. C'est une illustration supplémentaire au regard du coût de fonctionnement modéré de la Ville de Colmar.

Je reviens avec une autre présentation par le focus n° 5 relatif au différentiel de la minoration cumulée de la DGF de 2014 à 2017 de 4 085 000 euros que vous voyez apparaître en blanc sur les années 2014 à 2019 avec ce total que nous avons dû compenser. Cette diminution représente 30 % de la DGF, soit près d'un tiers en diminution à travers cette dotation qui nous vient de l'État puisque nous étions à 16,1 millions d'euros. Nous sommes à 12,7 millions d'euros pour l'année 2019.

Nous continuons avec le tableau n° 6 où nous avons l'évolution des épargnes. L'épargne crée l'autofinancement. Sans épargne, il n'y a pas d'autofinancement. Plus vous arrivez à gérer l'épargne, plus vous avez de chance d'augmenter l'autofinancement, c'est-à-dire emprunter moins pour faire les mêmes travaux. Vous avez la courbe de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement. Entre 2016 et 2017, nous étions à 46,15 % de différentiel en 2016 et à 46 % en 2017. Nous étions à un différentiel de 31 % en plus pour l'année 2018 malgré le raboutage des 4 850 000 euros, ce qui illustre l'attractivité de la gestion budgétaire de la Ville de Colmar.

Le tableau n° 7 concerne également un aspect très important puisqu'avec mon équipe, nous nous étions engagés à investir dans un budget entre 38 et 40 millions d'euros par an. Si nous faisons la moyenne des 6 dernières années, nous y sommes pile-poil. Nous avons légèrement dépassé avec l'addition de l'année 2019 qui sera très importante. Ce tableau présente le degré d'investissement de la Ville de Colmar avec le rappel par rapport à la moyenne nationale de 326 euros, ce qui fait aujourd'hui une moyenne pour Colmar de 39 millions d'euros, soit un ratio par habitant de 549 euros. La différence est de 223 euros à multiplier par 71 000 habitants, soit un total d'investissement supplémentaire de 15 083 000 euros par an, c'est-à-dire environ 60 % de plus que les autres communes de la même importance que Colmar. 60 % chaque année, faites le cumul sur 6 ans !

Je continue sur ce même thème avec les travaux d'investissement hors dette puisque nous avons vu ces dernières années que nous remboursions davantage que nous n'emprunions. Vous avez 501 euros en dépenses d'investissement pour Colmar en 2017. Prévisionnellement pour 2019, nous tournons autour de 683 euros, ce qui dénote une différence énorme par rapport à la moyenne. Nous nous retrouvons de nouveau avec ce dépassement d'investissement par rapport à la moyenne qui avoisine les 15 millions d'euros. En parlant de communes comparables, je parle bien sûr des villes de 50 000 à 100 000 habitants.

Je continue avec le tableau n° 9 puisque nous devons également suivre l'inflation et savoir ce que représente l'augmentation des taux fiscaux par rapport à l'inflation. Vous avez la projection avec la comparaison sur dix ans de 2009 à 2019. L'inflation totale était de 11,5 %. L'augmentation des taux était de 1,1 %, ce qui fait un différentiel de -10,4 %. En bas du tableau à droite, vous avez l'économie représentée par cette différence entre 11,5 % et 1,1 %. Pour le contribuable colmarien, l'économie est de 2 999 000 euros depuis 2009, que nous pouvons arrondir à 3 millions d'euros.

Je poursuis avec les impôts locaux par habitant : taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti. S'agissant de la taxe d'habitation, les dispositions vont changer cette année, mais surtout à partir de l'an prochain. À Colmar, le montant d'impôts locaux par habitant est de 715 euros. La moyenne est de 913 euros, soit un différentiel de 198 euros. Ce montant multiplié par 71 000 habitants nous fait arriver au montant que j'ai indiqué tout à l'heure et qui, présenté d'une autre façon, tournait autour de 13,5 millions d'euros.

Le focus n° 11 concerne la taxe d'habitation. Colmar est tout à fait au début de l'échelle avec 177 euros par habitant. Vous avez toute la lignée des villes comparables par rapport à Colmar. La moyenne est de 536 euros en additionnant la commune la moins imposée et la commune la plus imposée et en le divisant par deux. Le différentiel par rapport à 177 euros est de 359 euros, soit une économie à hauteur de la moyenne de 25 millions d'euros. Par rapport à Strasbourg, cette différence est de 6,5 millions d'euros. Par rapport à Mulhouse, elle est de 2 110 000 euros.

Je continue la même explication pour la taxe sur le foncier bâti. À Colmar, la dépense est de 246 euros par habitant en 2017. Nous n'avons pas les chiffres pour l'année 2018, les choses ont pu changer. Par rapport à la

moyenne, les contribuables de Colmar paient 7 025 000 euros en moins. Par rapport à Cannes, la différence est énorme, elle est de 17 millions d'euros. Par rapport à Strasbourg, c'est 3 793 000 euros. Par rapport à Mulhouse, la différence est de 1 756 000 euros.

Je continue avec les contributions directes en faisant le cumul entre la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Pour Colmar, nous sommes à 423 euros par habitant, dont 177 euros de taxe d'habitation et 246 euros de taxe sur le foncier bâti. Le différentiel est de 3 863 000 euros par rapport à Mulhouse et de 10 326 000 par rapport à Strasbourg. C'est quand même assez substantiel.

S'agissant de l'évolution des taux, ils n'ont pas bougé d'un pouce depuis 6 ans. Depuis 2013, nous avons les mêmes taux que nous appliquons également jusqu'à l'année 2019. Nous allons faire cette articulation sur la base de cette continuité des taux des impôts locaux malgré mes précédentes explications quant aux dépenses supplémentaires liées aux transferts de charges, mais également moins de crédit concernant les différentes dotations d'un montant de près de 5 millions d'euros.

La dette à l'habitant est aussi un point très important. Pour l'année 2018, le montant est de 903 euros. En 1995, nous étions à 919 euros par habitant. Prévisionnellement, dans le budget 2019, il était prévu d'augmenter, mais tenant compte des recettes nouvelles que nous avons pu consolider depuis le mois de janvier, les 919 euros vont plutôt devenir 920 euros puisque nous enregistrons des recettes supplémentaires assez substantielles. Nous pouvons en tenir compte lors de l'établissement du budget supplémentaire 2019.

S'agissant toujours de la dette, vous avez la projection depuis 1995. Les taux étaient très élevés. Nous étions à 7,26 % sur les emprunts sur quelque 60 millions d'encours de la Ville de Colmar. En 2018, nous sommes à 1,57 %. Bien sûr, le marché nous a aidés à pouvoir articuler les taux des intérêts de cette façon. Il faut aussi dire que les banques courent un peu après les collectivités territoriales pour placer leur argent et encore davantage depuis que les collectivités investissent moins. Donc, les banques cherchent leurs clients. Cela nous permet de négocier à des taux plutôt positifs, voire très positifs.

Vous avez également les intérêts à hauteur de 7,26 % en 1995, un total d'intérêts de 4 443 863 euros et nous sommes à 880 713 euros en 2018. Vous voyez la diminution. J'ajoute également qu'en 1995 le pourcentage des intérêts représentait 5,13 % des dépenses de fonctionnement et qu'en 2018, ce pourcentage est de 1,19 %, donc grosso modo, 25 % de ce qu'était la dépense des frais financiers en 1995.

Je continue toujours cette projection avec le total des investissements réalisés avec l'articulation entre la dette à l'habitant enregistrée depuis 1995 et en mentionnant également les investissements réalisés. Les six années précédant mon installation en 1995, la Ville de Colmar investissait 129 935 000 euros et progressivement, par tranche de 6 années, vous avez l'évolution : 150 millions d'euros, 158 millions d'euros, 185 millions d'euros, 230 millions d'euros. Si on fait la différence dans les remboursements entre

les annuités et les intérêts, en 1995 on a remboursé 7 412 000 euros, capital et intérêts, en 2019 nous allons rembourser 6 400 000 euros, soit moins un million d'euros malgré tout ce qui a été engagé. Si l'on fait le total des deltas par rapport aux 129 millions de la période de 1989 à 1994, nous arrivons à un investissement supplémentaire de 205 264 000 euros depuis ces 24 dernières années.

Cerise sur le gâteau pour le tableau n° 18. Le TPG était d'ailleurs scotché il y a une quinzaine de jours lorsqu'il nous a visités. Il a dû constater qu'en 1995 la durée de remboursement à travers notre autofinancement, était de 7,41 années. Pour l'année 2018, cette durée est de 2,66 années. Nous avons carrément divisé par trois la durée d'amortissement malgré tout ce qui a été fait dans ce domaine. Il n'en revenait pas. Nous sommes vraiment au bas de l'échelle concernant l'endettement d'autant plus qu'il y a lieu d'articuler en même temps le ratio dette/habitant par rapport à la capacité de rembourser puisque les deux se conjuguent de la même façon.

Que sera demain ? Nous terminons l'année 2018 et l'année 2019 est en cours. 2020, 2021, je parle prévisionnellement pour l'année 2020. En 2013, nous avons confié une étude à Localnova qui indiquait les répercussions du pacte financier avec l'État dont nous nous rendons compte aujourd'hui. Nous avons résumé où sont les différences par rapport à ce que nous connaissions il y a quelques années. L'État se désengage, réduit drastiquement ses contributions, notamment la DGF. L'État crée de nouvelles charges, la CNI, le passeport, les PACS, également les changements de prénoms assumés aujourd'hui par les services de la Ville. L'État renforce aussi les dispositions des péréquations horizontales puisque certaines collectivités, y compris les intercommunalités, doivent compenser, donc verser dans un fonds national des crédits qui sont redistribués vers les communes qui sont en situation plus délicate. Parallèlement, la commune doit faire face au glissement naturel de ses dépenses, notamment de personnel, à la faible croissance économique et à une faible revalorisation de ses produits de base fiscale.

Pour continuer l'explication qui nous fut donnée par Localnova, en pointillés rouges, en bas du tableau, vous avez ce que prévoyait Localnova. Nous avons un autofinancement de 10 millions d'euros. Localnova prévoyait 3 950 000 euros pour l'année 2019, nous étions donc à -7 millions d'euros par rapport à ce que nous avons en 2014. C'était la prévision de Localnova.

Le pointillé du haut correspond à la réalité. En 2014, nous étions à 13 564 000 euros pour être à 19 377 000 euros en 2019. Nous n'avons pas moins, mais nous avons 5 millions d'euros en plus ! Le différentiel est de 12 millions d'euros. Nous avons donc nettement mieux fait par rapport aux prévisions de cet institut d'études.

S'agissant de la marge de manœuvre pour l'année 2020, le tableau suivant comporte 5 chapitres : les investissements, la fiscalité, les économies de gestion, la hausse des tarifs et l'endettement supplémentaire.

Concernant les investissements, on peut bien sûr moins investir pour diminuer les charges, c'est le choix que fera peut-être le Conseil Municipal lorsqu'il aura arrêté le budget 2021.

Au niveau de la hausse fiscale, il y a une marge de manœuvre puisqu'il y a une latitude par rapport à la moyenne de 13 832 000 euros. En ce qui me concerne, ce n'est pas ce que je vais proposer pour confectionner le Budget Primitif 2020. Pour moi, il n'y aura pas d'augmentation fiscale pour le budget 2020 puisque nous avons fait d'excellents résultats sur l'année 2018 avec une marge de manœuvre de quelque 3 %, soit 2 400 000 euros. Nous avons donc quelque latitude pour maintenir notre fiscalité à hauteur de la fiscalité 2019, ce qui veut dire que nous aurons une année supplémentaire en continuité des taux.

Le troisième poste est l'économie de gestion. Pouvons-nous encore faire des économies ? Je suis sceptique. J'entends ce qui est dit un peu partout. Je dis que nous sommes sur l'os, nous ne pouvons pas encore diminuer s'il ne s'agit pas de déshabiller la qualité du service. Je ne pense donc pas qu'il nous soit encore possible de faire encore des économies de gestion.

S'agissant de la tarification des services, nous sommes également à la limite de ce qu'il est possible de faire puisque dans les services, les Colmariens ne sont pas les seuls à payer, mais également les touristes. Dans cette articulation équilibrée, nous avons également atteint ce que nous pouvions faire. En ce qui me concerne, je ne pense pas qu'il y aura une actualisation des tarifs pour l'année 2020. Du moins, ce ne sera pas ma proposition.

S'agissant de l'endettement supplémentaire, il y a de la marge puisque la moyenne par habitant est de 1 416 euros alors que Colmar est à 903 euros. Même si en fin d'année nous sommes à 920 euros, le différentiel est encore de près de 500 euros entre la moyenne nationale et la situation colmarienne.

Pour terminer, l'Adjoint a rappelé que nous n'avons pas signé le contrat de confiance, mais avant d'y arriver, rappelons ce que nous pouvons dire sur le Compte Administratif 2018. Les dépenses d'équipement progressent cette année de 8,57 %. Les dépenses réelles de fonctionnement ont fortement diminué en 2018 par rapport à 2017, moins 2,03 %. Les recettes réelles enregistrent une évolution dynamique et progressent de 4,98 %. La modération fiscale des taux est inchangée pour la sixième année. Les charges financières poursuivent encore cette année leur décrue, soit - 4,65 % grâce à un emprunt limité et à des négociations de taux très favorables. À ce titre, l'Adjoint présentera tout à l'heure le rapport sur la dette. J'ai bien fait de reporter une partie des équipements en fin d'année puisqu'en 2014, je faisais le pari que les taux allaient diminuer parce que les investissements étaient moindres. Les banques devraient donc chercher des clients. J'ai eu raison puisque nous avons enregistré une proposition de prêt de 3 millions d'euros à 0,66 % sur 15 ans et un autre prêt à 0,86 % sur 20 ans alors que c'étaient encore des taux de rêve il y a encore deux ou trois ans. Nous sommes largement en dessous du 1 %. Si nous avons besoin d'investir, il faut vraiment passer par cette formule. J'ajoute que les deux prêts proposés sont des prêts à taux fixes, il n'y aura donc pas de mauvaise surprise à l'avenir. L'épargne brute enregistre une hausse inédite, passant de 17 millions d'euros à 24 millions d'euros. Le désendettement avec un concours de la dette globale passe de 75 millions d'euros à 72 millions d'euros. Une économie de gestion entre 2017 et 2018 par rapport à la règle imposée du contrat de confiance d'un total de 2 442 000 euros. C'est la

latitude dont je parlais tout à l'heure. Si vous voulez avoir le détail de cette somme, vous allez sur ce dernier tableau.

Le Compte Administratif 2017 était de 75 525 595 euros. Nous étions autorisés à l'augmenter de 1,2 %, ce qui aurait donné 76 431 902 euros, soit 906 307 euros. Le résultat du Compte Administratif 2018 que vous aurez à approuver n'est pas de 75 525 595 euros, mais de 73 889 753 euros, soit une économie de 2 442 149 euros qui comprend d'abord la diminution de 1 535 842 euros de l'année 2017 sur l'année 2018 et les 906 307 euros que représente le 1,2 %. Le Préfet m'a écrit ces derniers jours : « Vous avez respecté le contrat, vous avez mieux fait que le contrat de confiance ». Je m'arrête là en vous remerciant pour votre attention. Merci beaucoup.

M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci. M. le Maire. C'est votre exercice favori, nous le savons tous. Néanmoins, à vous entendre, on dirait que c'était simple de passer ce contrat de confiance et de le réussir encore mieux comme vous a félicité le Préfet.

Néanmoins, l'an dernier, c'était quand même très compliqué. Vous aviez cherché le moindre centime dans tous les services, c'était la raclée pour récupérer le moindre euro. Finalement, vous avez trouvé des astuces grâce à Colmar Agglomération qui a permis de faire des transferts de charges, etc., et qui contribue largement à cette « réussite » du pacte de confiance, mais bon, c'est classique, on fait un peu dire ce que l'on veut aux chiffres. C'est pratique.

Par contre, vous revenez encore à la charge, mais cela fait partie du jeu, des 4 millions d'euros que l'État n'aurait pas versés à Colmar. D'un côté, je dirais que finalement vous disiez que l'État devait prendre exemple sur votre gestion et j'ai l'impression qu'ils prennent exemple sur vous dans ce cas-là. Je pense à la subvention du GAS qui est baissée deux années de suite parce qu'il y a trop de trésorerie. On peut penser que l'État récupère de l'argent, mais ce n'est pas un reproche. D'autres collectivités le font et le Département l'a fait aussi quand ils étaient en difficulté financière. Pour les associations qui avaient trop de trésorerie, on baissait, mais bon, l'État fait pareil avec la collectivité, donc il ne faut pas reprocher d'un côté ce qu'on applique de l'autre.

Ce que vous nous avez présenté ce soir est assez classique par rapport aux autres années. Néanmoins, j'ai une question relative aux parkings. Si j'en crois les annexes 1 qui nous ont été fournies, trois parkings sont déficitaires : les parkings Bleylé, Lacarre et Saint-Josse. Effectivement, les parkings de la Mairie et Rapp sont largement bénéficiaires, mais ces trois autres perdent de l'argent si on compare les recettes aux dépenses. En tant que bon gestionnaire, je voulais savoir si la situation vous convient ou s'il ne faudrait pas remettre en question le fonctionnement de ces parkings à moitié vides. C'est une explication du fait qu'ils ne rapportent pas assez. C'est en lien avec toute la politique de stationnement qu'il y a à Colmar malgré les millions d'euros investis. Je rappelle encore que le principal poste d'investissement de 2019 concerne le Parking de La Montagne Verte avec 22 millions d'euros. Tous les autres parkings ont coûté aussi très cher. Malgré

la construction de toutes ces places de parking, j'ai l'impression – mais vous me corrigerez si je me trompe – qu'il y a encore plus de circulation au centre-ville, que les personnes ne se garent pas dans ces parkings. Je vois que vous faites la tête, mais il suffit de se promener au centre-ville. Des touristes se perdent. Ils cherchent sans doute leur Airbnb. Les personnes ne stationnent pas dans les parkings, mais cherchent toujours ailleurs. S'agissant du Parking Bleylé, tout ce qui est quartier Sainte-Marie est toujours saturé de voitures. Je n'étais pas très favorable à ces parkings parce que je pensais justement que les personnes n'allaient pas payer, mais maintenant qu'ils sont construits, autant qu'ils servent. Il faudrait donc peut-être adapter le coût aux besoins des personnes qui veulent se garer plutôt que d'avoir des parkings vides ou à moitié vides qui ont coûté au bas mot 10 millions d'euros. Il faut au moins qu'ils servent et ne soient pas déficitaires. Non seulement de l'argent a été investi – je sais, ce n'est pas que Colmar, c'est la Région et d'autres collectivités qui ont participé –, mais là, nous payons tous les ans un fonctionnement un peu à perte. Je voulais avoir votre réaction par rapport à cela. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Comme en 2017, vous annoncez un gros report d'excédent – plus de 9 millions d'euros en 2017 et plus de 8 millions d'euros cette année –, essentiellement parce que les recettes de fonctionnement sont très importantes et qu'elles vous ont laissé 26 millions d'euros par rapport aux dépenses. Vous avez d'ailleurs souligné leur évolution soutenue de +4,98 % en 2018. Quoi qu'on en dise, ces recettes supplémentaires, c'est bien principalement dans la poche des Colmariens que vous les avez cherchées soit en leur prenant cet argent *via* les impôts et taxes puisque ce poste a augmenté de 4,85 % ou encore par les tarifs de stationnement, le prix des transports, etc., soit en réduisant ou en maintenant à l'étiage bas les prestations et les services publics qui sont du ressort de la Ville. Il y a moins de personnel. On voit que les efforts ont dû être faits de tous les côtés. Il n'y a pas assez de policiers municipaux et j'en passe. Que le personnel soit remercié ici – ce que vous auriez pu faire en passant d'ailleurs.

Si vous aviez rendu aux Colmariens ne serait-ce que la moitié des 5 millions d'euros engrangés avec les impôts supplémentaires, vous auriez pu – mais je ne vais pas faire les suggestions, je suis sûre que vous aurez plein d'idées au moment où il faudra faire les programmes pour les prochaines municipales.

Vous nous avez expliqué également que l'emprunt était une variable d'ajustement et que vous aviez procédé aux emprunts le plus tard possible sachant que les taux allaient diminuer. Je termine par une question. Pourquoi avoir emprunté 3,3 millions d'euros au 31/12/2018 puisque vous aviez 5 millions d'euros en banque ? Je ne connais personne qui, n'ayant pas besoin de l'argent au moment où il s'adresse à son banquier, emprunte pour commencer à rembourser des intérêts en disant qu'il est plus riche que riche. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Merci, M. le Maire. Effectivement, s'agissant du niveau général du service, je suis content de vous entendre dire aujourd'hui que nous arrivons vraiment au maximum des économies que nous pouvons faire en termes d'économie sur le personnel pour parler clairement. Je pense que c'est quelque chose que nous ressentons depuis longtemps. La barre du moment où nous ne pouvons plus aller plus loin a été ressentie il y a déjà au moins deux ou trois ans, si ce n'est plus, pour une bonne partie d'entre nous. Nous en parlions déjà aux dernières municipales, mais je pense que c'est devenu vraiment plus intense il y a au moins deux, trois ou quatre ans, chacun l'estime à sa manière, mais je suis content de vous l'entendre dire maintenant parce que c'est vrai qu'il y a eu des transferts à Colmar Agglomération, mais passer quand même grosso modo de 1 300 à 1 150 agents, soit -150 agents en cinq ans, c'est énorme. En d'autres termes, c'est ce que l'on appellerait un très fort dégraissage et ce genre de terme n'est pas valorisant quand il est employé.

S'agissant du stationnement, je rebondis sur la remarque de mon collègue Frédéric HILBERT. J'ai toujours été pour les trois nouveaux parkings Lacarre, Saint-Josse et Bleylé, mais parce que l'objectif était de désengorger le centre-ville, de limiter le stationnement sur voirie ou la tentative de stationnement sur voirie – la plupart du temps, c'est comme cela que cela se passe – et aussi de limiter le stationnement sur les quartiers qui entourent le centre. Aujourd'hui, avec des tarifs d'abonnement beaucoup trop élevés dans ces trois stationnements en ouvrage, les personnes qui travaillent ou habitent même dans le Nord du centre-ville, donc quartier Rue de Thann, etc., certains stationnent jusqu'à l'Église Saint-Léon. Ceux qui travaillent ou habitent du côté de la Place du Saumon vont parfois jusqu'à l'Église Saint-Antoine. Ce n'est pas possible. Les personnes de tous les quartiers qui se trouvent autour du centre-ville l'ont senti avec l'extension du stationnement payant sur voirie qui n'est pas une mauvaise chose en soi, mais on se retrouve vraiment avec une grosse problématique de stationnement sur toute la couronne du centre-ville alors que pendant ce temps, des parkings en ouvrage sont aux 2/3 vides. Ce sont donc des recettes qui ne rentrent pas. En termes de bonne gestion, je pense qu'il y a vraiment un problème. On m'a dit plusieurs fois : « Oui, mais 60 euros par mois, c'est le prix d'un garage », mais justement, un parking collectif, en principe, dans n'importe quelle ville, c'est environ 1/3, voire 50 % moins cher qu'un garage. Donc, un tarif qui doit arriver entre 30 et 40 euros maximum par mois et surtout une manière d'ouvrir le stationnement à des personnes qui ne sont pas forcément riverains, mais prendre le terme de riverain au sens large, c'est-à-dire les personnes qui habitent vraiment autour sur un ou deux kilomètres, mais aussi ouvrir aux personnes qui travaillent en centre-ville et leur permettre d'avoir un abonnement. De toute façon, on ne paye pas 40 euros par mois si on n'a pas un vrai intérêt ou une vraie occupation dans le centre-ville. Sinon, on ne les paye pas. Donc, le simple tarif est déjà une sélection en soi. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. WAEHREN.

**M. WAEHREN** : Merci, M. le Maire. Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit par Tristan sur les 150 postes qui ont été supprimés depuis 10 ans, il y en a

donc 15 par an. Bien sûr, ce sont essentiellement des catégories C et parfois B, mais jamais au-delà. Vous creusez donc davantage encore les inégalités sociales que ce n'est permis chaque année à raison de 15 unités par année. Cela permet bien sûr de diminuer les charges de fonctionnement. C'est évident.

D'autre part, les économies que vous annoncez toujours faire grâce à votre politique vont surtout dans la poche des contribuables les plus aisés à Colmar. C'est évident aussi. Là aussi, vous creusez les inégalités sociales, ce qui n'arrange pas du tout la situation politique en général.

S'agissant de la dette, vous vous vantez d'avoir des dettes très faibles et en diminution, mais malgré tout, je pense que nos successeurs se seraient bien passés de nos dettes qui seront leurs impôts. Ils auront d'autres chats à fouetter, je peux vous le garantir, avec ce qui les attend devant eux par rapport à tous les défis que nous leur laissons dès aujourd'hui et qui ont l'air de s'aggraver plutôt que de se réduire. Vous leur laissez des dettes que vous dites minimales, mais elles seront excessives pour eux par rapport à ce qui les attend. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER** : M. RENIS.

**M. RENIS** : Merci, M. le Maire. C'est toujours un moment très privilégié lorsqu'on entend l'opposition dire ce qu'elle a dit ce soir. Je suis un peu plus étonné par notre ami Guy, mais ce n'est pas grave. Je voudrais juste poser une question à M. HILBERT. Savez-vous qu'aujourd'hui pour créer un local, agrandir un commerce ou étendre une activité, il faut créer une place de parking supplémentaire tous les 10 m<sup>2</sup> et après, c'est tous les 40 m<sup>2</sup> ? Alors, quand vous me dites que les parkings sont déficitaires, peut-être aujourd'hui, mais c'est le futur, c'est demain, c'est l'économie, c'est l'extension, c'est la rénovation de demain qui est en jeu ! Si nous n'avons pas cela, nous ne pouvons rien faire. Lorsque vous créez un commerce, aujourd'hui, vous savez pertinemment que le défaut de stationnement constitue un handicap majeur. Des maisons et des immeubles sont fermés en raison d'un manque de parkings alors qu'en construisant un parking pratiquement à 300 mètres à vol d'oiseau de l'établissement qui doit être rénové, on peut louer cet immeuble et créer des emplois. C'est cela le futur. C'est cela prévoir et ce ne sont pas des ajustements au jour le jour. C'est très important, mais je pense que vous le savez. Seulement, vous avez omis et avez voulu faire un effet de manche en disant que les parkings en ouvrage sont vides. Ce n'est pas vrai, ils ne sont pas vides. Ce sont les futurs emplois et l'économie de demain.

**M. le Maire MEYER** : Le collègue a interpellé M. HILBERT, donc M. HILBERT veut répondre, avec raison. M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Très rapidement, M. RENIS, ce qui nous attend dans le futur, ce ne sont pas des places de parking vides ou pleines dans des silos que nous aurons construits, c'est 50 degrés en 2050. Là, nous sommes en panique parce que nous allons être à 40, mais dans 30 ans, ce sera 50 degrés. Voilà ce qui nous attend et un manque d'eau qui est assez incroyable.

Ensuite, c'est un vrai plaisir d'être dans l'opposition. Si toutes vos têtes de liste étaient de votre avis, je n'aurais pas été sollicité par tout le monde pour être avec eux aux prochaines municipales. M. RENIS, vos propos n'engagent que vous.

**M. le Maire MEYER :** Voilà !

M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. C'est toujours surprenant de constater qu'une commission des finances qui a eu lieu il n'y a pas plus tard que 8 jours avec l'ensemble des mêmes documents à l'appui à votre disposition, chers collègues, n'avait donné lieu à pratiquement aucune question mise à part celle reformulée ce soir par notre collègue Guy WAEHREN, mais j'y reviendrai après. Et puis, les discours avec beaucoup d'idées reçues et de contrevérités sur le plan strictement budgétaire.

En substance, vous dites que, finalement, nous laissons trop de dettes aux générations futures et que toute dette en soi est malsaine. En clair, c'est cela. Je ne caricature pas et ne simplifie pas votre propos à l'extrême. Nous sommes bien d'accord. S'agissant de la Ville de Colmar, votre propos est totalement hors sujet. Il ne se fonde sur aucun critère d'appréciation logique ou pratique. Non, c'est mathématique. Il faut juste s'intéresser un petit peu à la matière et connaître les quelques critères d'appréciation objectifs qui s'appliquent à toutes les collectivités, comme pour un ménage et comme pour une entreprise. Ce que vous avez redit ce soir est une contrevérité absolue s'agissant de la Ville de Colmar. Ce n'est pas du violon. Nous reprendrons cela ensemble à tête reposée avec de la musique classique.

En revanche, je partage votre constat sur les risques qui pèsent à l'échelle nationale s'agissant de notre dette publique, mais là encore une fois, précision vous a été donnée séance tenante lundi dernier, la part de la dette portée par les collectivités locales dans la dette publique nationale est à peine de 10 %. Donc, non et je reviendrai après sur le sens d'une dette. Il y a peut-être lieu de faire un peu de pédagogie en prolongement de la présentation générale. C'est vrai pour une collectivité comme pour une entreprise et un ménage. C'est évident. Je prendrai le temps.

Nous partageons vos doutes, mais ne mettez pas sur le même plan, la dette de Colmar et celle des collectivités au sens large, laquelle est totalement différente de la dette nationale publique. Les collectivités publiques territoriales représentent à peine 10 % de la dette publique nationale alors même qu'elles portent plus de 70 % des investissements publics dans notre pays. Ce sont ces 70 % d'investissements publics qui donnent du carnet de commandes aux entreprises dans beaucoup de domaines, notamment le bâtiment. Il ne faut pas non plus le balayer ainsi sous une formule un peu simpliste à mon sens. Et pourtant, la réponse vous avait été donnée. Sur le fond, une dette sert à financer des investissements. C'est vrai pour un ménage. Lorsque vous en venez à acquérir un appartement, une maison ou des équipements productifs pour une entreprise, vous avez recours à un emprunt qui est sain en face d'un investissement qui va servir plusieurs années et qui va vous rapporter des recettes. C'est juste rappeler une évidence. Si nous avons recours à la dette pour financer du fonctionnement,

je m'inquiérais. Effectivement, cela voudrait dire que nous empruntons pour financer un train de vie trop élevé. C'est de loin pas le cas à Colmar et vous le savez très bien, mon cher collègue.

S'agissant du tour de passe-passe que vous évoquiez, M. HILBERT, pour finalement dire « vous avez réussi à aller au-delà du pacte de confiance grâce à l'Agglomération et en opérant des transferts de personnel vers l'Agglomération ». Oui, cela a été l'un des facteurs qui ont expliqué la baisse de nos dépenses de personnel, mais toute chose égale par ailleurs, que se passait-il jusqu'à présent avant de raisonner dans les termes du pacte de confiance ? Nous mettions du personnel à disposition vers l'Agglomération qui nous reversait la quote-part de charges de personnel au prorata du temps alloué. Nous avions une colonne 100 % de charges portées par la Ville jusqu'alors et un prorata qui pouvait être de 30 ou 70 % en retour et qui venait alimenter nos recettes de fonctionnement. Or, nous l'avons évoqué ici même devant vous l'an dernier, le pacte de confiance portait une atteinte à l'autonomie de gestion, contraire à l'esprit de la décentralisation, mais aussi était beaucoup trop simpliste dans sa vision qui consistait à ne retenir qu'un seul critère de +1,2 % pour les charges de fonctionnement. Dès lors, se posait pour nous la question – évidemment et c'est tout à fait naturel, elle s'est posée dans d'autres collectivités de la même façon – d'accélérer peut-être ou de motiver encore davantage et de clarifier la collectivité d'appartenance de tel ou tel collaborateur jusqu'alors 100 % salarié de la Ville. Ce n'est donc pas un passe-passe, mais juste une raison supplémentaire dans cette direction qui a été enregistrée dès 2018.

S'agissant des parkings, vous mettez sur le même plan de votre présentation les parkings déjà largement amortis par la Ville et ceux nouvellement investis et mis à la disposition des usagers colmariens comme de l'extérieur. Là, ce sont des recettes, non pas ponctionnées sur les seuls Colmariens, mais des recettes qui nous viennent de l'ensemble des visiteurs de notre belle cité. Peut-être que la différence d'amortissement s'explique par l'ancienneté, mais je ne vois pas en quoi cela vous pose un problème d'autant que si vous regardez une carte, la disposition de ces parkings est à des endroits stratégiques par rapport au cœur historique de notre Ville. Je pense que l'avenir nous donnera raison quant à la pertinence de ces emplacements qui répondent à un besoin, celui de désengorger le centre-ville de tous ces flots de véhicules inutiles. Nous sommes à une époque où tout un chacun peut reconnaître que si chacun fait un effort, l'usage de la voiture pourrait de temps en temps être un peu plus modéré pour avoir recours à d'autres modes de déplacement plus doux. Cher collègue qui êtes plutôt de sensibilité écologique, je pense que vous partagez ce point de vue. Le fait d'encercler dans un sens positif ce cœur de ville pour le préserver va dans le bon sens. Évidemment, nous suivons chaque mois avec le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint le taux d'occupation de ces parkings. Vous imaginez au regard des chiffres que nous avons encore présentés ce soir sur l'exercice 2018 que nous ne faisons pas un investissement comme un coup d'épée dans l'eau, juste pour essayer. Nous avons fait des études prévisionnelles et des études de besoins pour anticiper ces évolutions, et je vous donne rendez-vous dans

quelques années pour voir l'évolution de ces taux d'occupation comparables aux parkings déjà très largement amortis.

S'agissant des tensions au niveau du personnel évoquées par Mme VALENTIN, là aussi, que de simplifications. Dans toute organisation publique ou privée, il y a sans cesse une remise en question de l'ordre établi. Je veux dire par là que des compétences évoluent, que des polyvalences se forment, que la mutualisation des services s'envisage très sagement avec l'Agglomération. Il y a un enrichissement des tâches, une gestion prévisionnelle des carrières, des compétences qui se dessinent ces dernières années et nous l'assumons parfaitement. Je pense que cela va dans le bon sens aussi bien pour chaque individu qui travaille dans notre maison que pour l'ensemble de la collectivité. S'il faut retenir une chose des chiffres que nous avons présentés ce soir et de votre observation, c'est que n'importe lequel des agents ou des fonctionnaires de notre Ville peut regarder les Colmariens en face et se dire : je suis un fonctionnaire efficace au regard des impôts que nous vous demandons. C'est cela la fierté que nous pouvons avoir autour de cette table en tant qu'élus et fonctionnaires. Nous n'avons pas à rougir devant les contribuables au regard de ce que nous prélevons et des services qui leur sont rendus. C'est le plus important. Bien sûr, cela suppose une remise en question permanente comme dans n'importe quelle autre organisation, mais je ne partage pas du tout la vision négative que vous avez développée. Elle est infondée. Je pense que nos services ressources humaines dans la maison sont suffisamment aussi responsables et compétents pour prévoir les ajustements qu'il faut pour l'avenir. Je parlais de mutualisation, de l'apport des nouvelles technologies et de transferts vers l'Agglomération qui se passent très bien. Pourquoi toujours voir réduction du personnel, coupes sombres, etc. ? Ce n'est pas dans ces termes que l'on raisonne pour bâtir un budget.

Je voudrais conclure par ce qui est le point d'orgue de notre budget et qui résume tout le sens de notre action, c'est l'importance donnée à l'investissement dans notre maison. C'est l'investissement qui prépare l'avenir. C'est l'investissement qui modifie en profondeur notre Ville, son devenir, sa capacité d'accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants. Lorsque vous parliez tout à l'heure, Mme VALENTIN, d'impôts ponctionnés sur les habitants, non, je le rappelle, nos taux fiscaux n'ont pas augmenté en 2018 pour la sixième année consécutive. Je regrette que vous n'ayez pas suffisamment lu le rapport pour en arriver à cette conclusion. Cette variation positive de nos produits fiscaux est portée par deux éléments : la revalorisation des bases votées par le Parlement et surtout, la dynamique et l'attractivité de Colmar par la variation physique de ces mêmes bases avec la mise sur le marché de nouvelles constructions, preuve que Colmar attire, preuve que l'on investit à Colmar et c'est ce qui était déjà expliqué dans le rapport, donc je ne comprends pas comment – enfin, si je comprends, il y a une vision politicienne, une arrière-pensée derrière – on peut arriver à une présentation aussi caricaturale que la vôtre. Voilà ce que je tenais à dire pour ma part.

**M. le Maire MEYER** : Vous étiez assez long, M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. JAEGY** : Il fallait que je reprenne beaucoup de contrevérités.

**M. le Maire MEYER** : Plus on est long, plus on se disperse.

Je serai beaucoup plus synthétique concernant l'occupation des parkings. Je regarde un peu dans le rétroviseur. Autour de cette table, nous avons l'un ou l'autre collègue qui nous interrogeait sur l'occupation du Parking Rapp. La question ne se pose plus. Elle se posait et je suis persuadé que d'ici deux ou trois ans, cette même question ne sera plus posée pour l'occupation des autres parkings. D'ailleurs, il y a lieu de mettre à part le Parking Bleylé parce que c'est un ouvrage partagé entre la Région et la Ville de Colmar qui sert principalement les usagers de la voie ferrée. Nous constatons en ce moment que la fréquentation est en nette hausse à moins d'une année d'exploitation, ce qui est déjà bon signe. S'agissant du Parking Lacarre qui est en rapport avec le fonctionnement du Multiplexe, c'était également un engagement qui devait être pris et l'occupation du Parking Lacarre augmente sur la base des paramètres du suivi qui nous sont proposés régulièrement. Je suis donc persuadé que pour ce qui est des parkings Bleylé, Lacarre et Saint-Josse, nous nous retrouvons dans la même situation qu'avec le Parking Rapp il y a quatre ou cinq ans. Mais au départ, il fallait investir pour pouvoir proposer cette capacité d'accueil qui est d'ailleurs aujourd'hui valorisée à travers les minibus électriques qui desservent les quatre parkings périphériques. Donc nous augmentons l'attrait d'occupation de ces parkings et je suis persuadé que la question était posée avec raison puisque vous avez le droit d'être informé, mais vous verrez que, d'ici quelques années, la situation sera totalement différente. S'agissant du Parking de La Montagne Verte, la situation est totalement différente puisque nous allons y loger les voitures qui étaient anciennement en surface et également celles qui étaient sur la place de la Cathédrale, et 1/3 est réservé pour les investissements économiques. Par principe, c'est un parking dont la gestion répond à d'autres paramètres, principalement économiques, donc cette question ne va très certainement pas se poser pour le Parking de La Montagne Verte.

S'agissant du personnel, l'Adjoint l'a abordé, si nous avons transféré certains collaborateurs vers Colmar Agglomération, ce sont ceux dont le taux d'occupation dépassait les 50 % au profit de Colmar Agglomération. Quelle est la différence ? Ce ne sont pas les dépenses puisque la Ville de Colmar faisait le banquier de la rémunération de ce personnel, mais les recettes de compensation n'étaient pas décomptées dans le plan de confiance. C'est ce qui a été oublié d'être dit. Nous récupérons les salaires des collaborateurs, mais l'État n'en tenait pas compte dans la diminution des dépenses. Il fallait donc basculer ce type de personnel vers Colmar Agglomération.

S'agissant de la question posée par M. HILBERT, le Compte Administratif et le Budget ne sont pas un jeu d'astuce, mais de stratégie budgétaire qui repose sur des paramètres fixes. Ceux-ci doivent d'être défendus et être devinés en amont avant que n'arrive l'année budgétaire. C'est ce que nous avons fait ces cinq dernières années et cela nous conduit aujourd'hui à pouvoir vous présenter une année 2018 plutôt exceptionnelle par rapport à ce que furent les années précédentes. Ce n'est pas un jeu d'astuce, mais une stratégie budgétaire que nous avons tenté de mettre en œuvre et je pense pouvoir dire que nous avons réussi.

Concernant Mme VALENTIN, je suis un peu gêné. Elle faisait état d'un excédent de 8 millions d'euros. Ce ne sont pas 8 millions d'euros, c'est un peu plus, c'est 8 270 000 euros, mais Mme VALENTIN, 8 millions d'euros avaient déjà été intégrés dans le Budget Primitif 2019. Donc, ce n'est plus une recette puisque nous avons tenu compte de cet excédent pour diminuer les emprunts.

S'agissant du Budget Primitif 2019, nous avons prévu des emprunts à hauteur de 12 millions d'euros. Vous vous demandez pourquoi nous empruntons 5 millions d'euros alors que nous avons 12 millions d'euros de besoins dans le budget. Je pense que vous avez un peu passé la présentation en diagonale parce que s'il nous faut 12 millions d'euros, il nous faut de l'argent par voie de crédit. Nous avons commencé avec 5 millions d'euros, avec un peu de chance, ils seront suffisants ou peut-être pas assez, mais ils serviront à financer les travaux 2019. Il ne s'agit pas de faire valoir l'excédent 2018 puisqu'il est déjà intégré, mais les crédits 2019 par voie d'emprunts sont prévus. Aujourd'hui, nous avons commencé à hauteur de 5 millions d'euros sur les 12 millions d'euros, mais je me répète, nous n'avons pas besoin des 12 millions d'euros.

Troisièmement, pour le personnel, je l'ai déjà dit la semaine dernière, la différence entre 2018 et 2019 est de 100 000 euros qui sont en rapport avec l'externalisation de services entraînant une diminution de 2,5 postes, hors ceux que nous avons transférés à Colmar Agglomération. Sur un budget de 73 millions d'euros, un montant de 100 000 euros ne représente pas grand chose.

S'agissant de M. WAEHREN, il reprend sa question, mais il a oublié de citer l'État. Bien sûr, nous connaissons la dette de l'État qui est de 35 000 euros par habitant, nous sommes à 903 euros par habitant. Comme le disait l'Adjoint, nous représentons moins de 10 % de la dette publique vis-à-vis de l'habitant, mais facteur essentiel : la limite conseillée aux collectivités territoriales est une capacité de remboursement en 10 ans. Or, Colmar n'est pas à 10, 8, 6 ou 5 ans, mais à 2,66 ans. Si Jean-Pierre BECHLER était là, il dirait : mais qu'est-ce que c'est ces 2,66 ans ? C'est le paramètre de comparaison par rapport à la dette. Si nous sommes à 2,66 ans, cela veut tout simplement dire que nos ressources propres du budget permettraient de rembourser la totalité des encours en moins de trois ans. Je ne pense pas que cela soit un danger.

Vous dites également que c'est pour les plus riches. Je m'inscris en faux et je prends un paramètre de comparaison, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est payée sur la surface imposable. Or, en règle générale, ceux qui sont plus aisés occupent davantage de surface. Donc, ce sont ces personnes qui paient pour ceux qui ont moins de moyens à travers cette mutualisation. Dans le paysage colmarien, vous trouvez des foyers qui paient 300 à 350 euros de taxe d'enlèvement des ordures ménagères alors que le montant tourne généralement autour de 120 euros. Vous voyez que les plus aisés paient pour les moins aisés. C'est un exemple. Je m'inscris donc en faux par rapport à votre argumentation.

S'agissant de M. DENECHAUD, je l'ai dit, il faut savoir jusqu'où aller en tarification de services, mais en parlant du stationnement, il faut aussi voir ce qui est fait ailleurs. À Colmar, nous avons l'heure gratuite pour tous les ouvrages publics pendant une heure pour tout le monde, la demi-heure pour la première course de la matinée et nous n'imposons pas entre midi et deux heures. Cherchez-moi la ville qui ne demande pas de payer entre midi et quatorze heures ! À Colmar, nous le faisons, mais vous avez toujours raison de voir le côté le plus pessimiste ou là où cela pêche le plus. Globalement, je pense pouvoir dire qu'à Colmar, nous mettons des modalités de stationnement qui sont plutôt plus favorables par rapport aux conditions des autres collectivités.

Voilà, j'ai aussi été un peu long, mais j'ai expliqué d'une autre façon, dans un sens pratique, en y apportant également des réponses pratiques.

Mme VALENTIN, vous avez la parole.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Donc, puisque nous sommes si bêtes et que nous avons posé des questions saugrenues...

**M. le Maire MEYER** : Non, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Mme VALENTIN** : Si, c'était sous-titré. Je crains que nous ne soyons également trop bêtes pour nous satisfaire de vos réponses. Je répète ma question : pourquoi si ce n'est pour grossir le report d'excédent 2018 – j'ai parlé de 8 millions d'euros, il s'agissait de 8,2 millions d'euros et vous avez corrigé pour 200 000 euros en disant que ces 8 millions d'euros étaient reportés de 2017 alors que là, c'était 9,6 millions d'euros, donc 1,6 million d'euros, pour vous, il n'y a pas de différence. Pour moi, 200 000 euros, il faut les corriger. Pourquoi avoir emprunté 3,3 millions d'euros au 31 décembre si ce n'est pas pour grossir cet excédent quand on nous dit en même temps que les taux vont baisser ? Voilà la question. Merci.

**M. le Maire MEYER** : La réponse est simple. Je la répète. Nous devons emprunter pour terminer les travaux prévus au budget 2019. Nous aurons un temps d'engagement qui va tourner autour de 85 %. Si nous avons pour 48 millions d'euros de travaux, l'équilibre budgétaire est prévu avec un apport par voie d'emprunt de 12 millions d'euros. Malgré l'excédent de l'année 2018, ces 8 millions d'euros ne sont pas suffisants puisqu'ils sont déjà intégrés dans le budget. Au-delà de ces 8 millions d'euros, 8,2 millions d'euros, 8,5 millions d'euros ou 9 millions d'euros, il nous faut des crédits d'emprunt, raison pour laquelle je disais que nous allons emprunter 5 millions d'euros sur les 12 millions d'euros programmés et aux taux qui nous sont proposés aujourd'hui, soit 0,66 % et 0,86 à taux fixe, je n'ai pas vu de meilleures occasions que de sauter dessus.

Je ne peux pas participer au vote, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint. Il y a aussi les budgets annexes.

*(M. le Maire quitte la salle)*

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : En l'absence de M. le Maire qui ne peut pas participer au vote, il s'agit de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du Festival du Film, du Festival

de Jazz, du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie au débit et au crédit porté à titre budgétaire aux différents comptes.

Il s'agit donc de vous prononcer sur le Compte Administratif 2018, le Budget Principal comme pour les budgets annexes.

Je vous demande : qui est favorable au Budget Principal ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le Budget Principal est approuvé à l'unanimité.

Nous pouvons voter pour l'ensemble des budgets annexes à condition que vous soyez d'accord de les regrouper.

Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je constate que le Budget du Festival du Film est déficitaire. Le report à nouveau était de 71 800 euros – je vais être précise – et nous arrivons au 31 décembre 2018 à -21 274,27 euros. Que s'est-il passé avec ce festival ? N'a-t-il pas rencontré son public ou le cinéma ? Avec deux exercices comme celui-ci, nous serons complètement dans le déficit. Qu'est-il prévu pour que cela n'arrive plus ?

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : Vous parlez bien du Festival du Film, Mme VALENTIN ?

**Mme VALENTIN** : Du Film, absolument.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : Il y a un excédent de 50 525,73 euros.

**Mme VALENTIN** : Oui, parce qu'il y avait un report de 71 800 euros. Nous avons quand même perdu de l'argent cette année. Je voudrais savoir ce qu'il va se passer si nous continuons ainsi.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : Pour l'instant, nous n'avons pas perdu d'argent puisque nous constatons – et c'est l'objet de ce soir – au contraire un excédent de plus de 50 000 euros. Évidemment, pour la suite, s'il devait y avoir des modifications et des ajustements, ils le seront, mais pour l'instant, le budget n'est absolument pas déficitaire, il est même largement excédentaire. Puis-je soumettre au vote l'ensemble des trois budgets annexes ? Tout le monde est d'accord.

Je vous demande de vous prononcer. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

Merci, mes chers collègues, pour la confiance que vous témoignez ainsi au Maire qui peut maintenant nous rejoindre.

*(Retour de M. le Maire)*

M. le Maire, le Compte Administratif, le Budget Principal ainsi que les budgets annexes ont tous été approuvés à l'unanimité.

**M. le Maire MEYER** : Merci beaucoup, mes chers collègues. Ce n'est pas toujours évident. Je comprends que les collègues autour de cette table se doivent de poser des questions. C'est la règle de la démocratie. Nous devons essayer de répondre à ces questions le plus justement possible sans excès, sans démagogie, du moins en ce qui me concerne, j'ai tenté de le faire de

cette façon. Que les comptes du Maire soient approuvés unanimement n'est pas chose courante, et je tiens donc à vous remercier pour cette confiance puisque les comptes sont les comptes de tous les Colmariens. Dans la mesure où vous me donnez votre feu vert, c'est l'illustration que nous pouvons finalement avoir des vues différentes sur des choses et d'autres, mais globalement, concernant la comptabilité si le feu vert est donné de cette façon, je tiens à vous en remercier beaucoup.

J'étais à côté, j'ai néanmoins entendu une question relative à un budget annexe, Mme VALENTIN. Vous aviez raison de la poser, mais s'il y a eu un décalage, une diminution de l'excédent d'environ 20 000 euros par rapport à l'année précédente, c'est tout simplement parce que la Ville a figé sa subvention pour les mêmes raisons que le Groupement d'Action Sociale, pour ne pas thésauriser une ligne de trésorerie que nous devons sortir du budget général pour abonder un budget annexe, alors que cet abondement n'était pas nécessaire. D'où la diminution de près de 72 000 ou 76 000 euros à quelque 58 000 euros. Il y a néanmoins encore un excédent. Ce n'est pas en rapport avec l'attractivité du Festival du Film. C'est en rapport avec le traitement du budget qui portait sur l'organisation de cet événement.

Merci encore pour votre confiance. Nous continuons avec le point suivant.

#### **6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du Budget Principal.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du Festival du Film.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe du Festival de Jazz.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe Festival du Livre - Espace Malraux.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **11. Rapport d'information sur la dette.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Il ne s'agit pas de voter, mais de prendre acte. L'Adjoint a eu le chic de vouloir faire une synthèse. Dans le texte, il met en couleur les lignes lui permettant de faire une synthèse, mais comme tout le texte est en rouge, nous passons un peu à côté de la synthèse !

**M. l'Adj. JAEGY :** Nous reprendrons cela ensemble à tête reposée.

**M. le Maire MEYER :** Je plaisante ! Il a martelé les aspects essentiels qui portent sur notre stratégie dans la gestion de la dette. La dette est un paramètre important dans la constitution budgétaire avec ces différents éléments où nous devons à chaque fois tirer le meilleur parti, non seulement sur la durée, mais également sur les taux.

Le Conseil prend acte.

Nous passons au rapport suivant.

### **12. Mise à disposition des usagers d'un service de paiement en ligne.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **13. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de Colmar Agglomération dans le cadre d'un accord local.**

Voir rapport –

M. le Maire, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14. Groupement de commandes pour la passation du marché de titres de restauration.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. l'Adj. WEISS** : Nous vous proposons M. REMOND comme titulaire et Mme HOUPIN comme suppléante.

**M. le Maire MEYER** : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc mettre ce rapport aux voix pour son approbation et pour la désignation des deux collègues proposés. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

### **15. Ajustement des emplois budgétaires inscrits au tableau des effectifs.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question. S'agissant du tableau des effectifs approuvé en séance du Conseil Municipal du 25 mars, je m'étais opposée à cette approbation étant donné que vous aviez soi-disant créé un poste de Directrice du Conservatoire qui existait alors qu'en réalité et sans que vous l'annonciez, vous avez créé un poste de directrice adjointe auquel vous aviez rétrogradé la directrice titulaire. Ma question est très simple. Où se trouve ce poste de directrice adjointe dans le tableau des effectifs ? Je ne l'ai pas trouvé. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. Je voulais aussi réagir par rapport au Conservatoire puisque nous voyons que trois postes sont modifiés. Les échos que nous avons du Conservatoire sont plutôt négatifs et font plutôt peur. C'est triste parce que le Conservatoire participe ou participait au rayonnement de Colmar par l'excellence que certains de ses élèves ont acquise. Actuellement, à travers la presse et ce que nous pouvons entendre dans la rue, l'ambiance au Conservatoire ne s'améliore pas, au contraire. Là, il y a des départs, il y en aura sans doute encore. Je voulais savoir comment

vous réagissez par rapport à cela. Des questions se posent par rapport au recrutement de nouveaux enseignants. Ont-ils le niveau pour poursuivre l'excellence que le Conservatoire a connue ou va-t-on embaucher des enseignants qui ont moins d'expérience auquel cas des élèves quitteront sans doute le Conservatoire ? C'est déjà ce que nous entendons, car ils ont déjà acquis un niveau supérieur à ce qui leur est proposé actuellement. Il va peut-être falloir faire un choix par rapport à ce conservatoire. Va-t-on garder un conservatoire à rayonnement départemental ou rétrograder pas seulement la directrice, mais aussi l'ensemble de l'école de musique et revenir à quelque chose d'inférieur ? Je pense que l'on attend une parole politique – la vôtre, sans doute – pour rassurer les enseignants, mais aussi les enseignants et peut-être aussi les Colmariens sur l'avenir de cette maison dont nous sommes nombreux à espérer la pérennité et la continuité.

**M. le Maire MEYER** : M. RENIS.

**M. RENIS** : Merci. M. le Maire. La dernière fois, je n'ai pas voulu m'exprimer sur le sujet, mais effectivement, en lisant la presse, je suis vraiment très surpris parce que lorsque nous avons reçu la directrice, elle m'a vraiment choqué. C'est une personne que je ne connais pas, donc je n'ai pas d'a priori positif ou négatif, mais je tiens quand même à préciser la chose suivante : cette personne interrompait régulièrement l'élu ou le Directeur Général des Services parce qu'elle voulait toujours avoir le dernier mot. J'ai trouvé ces agissements très spéciaux. Je me suis dit que si cette personne réglait son personnel de la même façon qu'elle voulait imposer son point de vue au CTP lui étant destiné, la procédure engagée à son encontre ne m'étonnait pas... Je ne suis pas du tout surpris et ai lu beaucoup de mauvaises choses qui étaient infondées et fausses dans la presse. Je n'ai pas voulu le préciser, mais aujourd'hui, trop c'est trop. Mme VALENTIN, vous n'étiez pas là lors de cette commission, j'y étais. Si M. KLEIN veut s'exprimer, ce n'est pas à moi de le dire, M. le Maire peut lui donner la parole, mais il faut voir dans quelles conditions s'est passée cette commission.

**M. le Maire MEYER** : Attention, il faut séparer le plan des effectifs des situations particulières pour lesquels le seul exécutif est responsable. S'agissant de la question relative à la capacité d'intervention, la parole est à l'Adjointe. Concernant le poste de la sous-directrice, M. WEISS va répondre.

**Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN** : M. HILBERT, merci d'avoir posé cette question parce qu'elle me donne l'occasion de remettre les choses au point concernant le Conservatoire. Il faut d'abord savoir que nous y travaillons chaque jour avec M. KLEIN, Mme GUILLON-FONTAINE et Mme ROBERT-MUNSCH. Nous sommes au chevet du Conservatoire pour faire en sorte que tout s'y passe bien. C'est effectivement une ambiance d'après-crise. Des moments difficiles ont eu lieu. Je pense que nous sommes en train de redresser les choses et que l'ambiance s'améliorera au fil des mois.

Pour répondre à votre question relative au rayonnement du Conservatoire, nous sommes en train de remplacer des professeurs parce que certains vont partir à la retraite et que d'autres étaient des assistants d'enseignement artistique. Nous avons décidé d'embaucher des professeurs d'enseignement artistique afin que le Conservatoire garde sa notoriété et son excellent

niveau. Cela ne sera possible qu'en embauchant le personnel à même de continuer à avoir une pédagogie de qualité. Nous n'aurons cette pédagogie de qualité qu'en embauchant des professeurs d'enseignement artistique dans tous les domaines qui le nécessitent. Nous ne faisons donc pas d'économie sur le recrutement des enseignants du Conservatoire, bien au contraire. Nous remettons tout d'équerre, nous sommes en train d'y travailler. Je peux vous dire que cela prend énormément de temps, mais c'est un travail passionnant qui nécessitait d'être fait, donc nous le faisons. Je n'ai pas à juger de ce qui a été fait avant et à parler de certains cas personnels. Simplement, il est nécessaire de travailler au Conservatoire en ce moment, nous le faisons avec l'aide des enseignants, de la directrice par intérim, de M. KLEIN et de la directrice des Ressources Humaines de la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** M. WEISS pour la question posée par Mme VALENTIN.

**M. l'Adj. WEISS :** Merci, M. le Maire. Vous retrouvez le poste de directeur d'enseignement artistique page 4 en deuxième ligne sachant que le grade de directeur est égal à celui de sous-directeur.

**M. le Maire MEYER :** Encore une fois, je tiens à séparer l'organisation du cas personnel de telle ou telle personne. Individuellement, les personnes relèvent du statut, dont le seul exécutif est en charge du respect et de l'observation de celui-ci. Si le Conseil Municipal devait s'en emparer, il commettrait une faute parce que ce n'est pas son domaine. Je dois également dire que la situation de la personne évoquée se complique de jour en jour sur le plan statutaire.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

#### **16. Mise en œuvre du compte personnel de formation.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **17. Mise en place du compte épargne temps.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**18. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association pour les personnes âgées - APALIB.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**19. Renouvellement de la convention de partenariat pour le tri des déchets et de la propreté de la rue de l'Espérance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Je voudrais dire que je ne voterai pas pour ce renouvellement parce que j'estime qu'il s'agit d'une discrimination pour le moins spatiale, que ce dispositif ne me semble pas si efficace que cela, je suppose qu'il y a un contrôle une fois par an. Cela devait être la semaine dernière au vu de tout ce qui s'est accumulé devant les lieux. Le respect des règles d'hygiène et de civisme ne doit pas faire l'objet d'une récompense alors que partout ailleurs le non-respect, par exemple celui de l'entrave à la circulation, peut être puni par la loi. Quant aux objectifs assignés par la nouvelle convention, nous pourrions rajouter l'obligation de couvrir les tags qui évoquent un certain « nique » et la police. Merci. Je voterai donc contre.

**M. le Maire MEYER** : Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. CHARLUTEAU** : Ce que vous venez de dire ne se retrouve pas dans ce bilan. Les habitants de la rue de l'Espérance et la police trouvent qu'il y a une nette amélioration. C'est en contradiction avec ce que vous dites.

**M. le Maire MEYER** : Il faut néanmoins entendre ce qui est dit.

**Mme l'Adj. CHARLUTEAU** : Bien sûr.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

**20. - Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**21. Attribution de Subventions aux Associations Culturelles en 2019, 2<sup>ème</sup> tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2019, 1<sup>ère</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**22. Aide à la vie associative culturelle 2019, 2<sup>ème</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la librairie RUC pour la mise en place d'un dépôt-vente d'ouvrages au musée Bartholdi.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**24. Adhésion de la salle Europe au système de paiement en ligne des recettes publiques TIPI.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Attribution d'indemnités et de subventions à titre culturel et culturel pour l'année 2019.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **26. Subventions pour projets scolaires.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **27. Convention de partenariat avec l'ordre de Malte portant sur l'accueil des enfants présentant un handicap.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **28. Transfert de propriété IUT-GTE.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **29. Subvention PREALIS 2019.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **30. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2018-2019.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme PELLETIER qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

**31. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le Comité Départemental de Cyclisme du Haut-Rhin, le lycée Camille Sée, l'IUT de Colmar et le lycée Blaise Pascal dans le cadre du fonctionnement du Centre Élite Régional de Cyclisme.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**32. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pfeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**33. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 5ème édition du Marathon de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. SPAETY qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

**34. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2ème tranche).**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**35. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au collège Molière.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **36. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **37. Participation financière à la protection des habitations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **38. Subventions pour la rénovation des vitrines.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **39. Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand Est arrêté le 14 décembre 2018.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : La parole est demandée. Nous avons parmi les collègues des conseillers régionaux. Puisque c'est un document porté par la Région Grand Est, je comprends fort bien que les collègues concernés ne soient pas tentés d'aller dans le sens du rapport. Si ces collègues devaient faire valoir un autre avis, je le comprendrais.

La parole est à M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci. M. le Maire. C'est toujours un peu compliqué de dire que l'on comprend les règles alors qu'on ne veut pas les appliquer. J'ai du mal à comprendre. C'est pareil, quand on fait un billet dans Le Point Colmarien en disant « je suis écologiste » et que, finalement, quand il faut prendre des mesures écologistes, on ne veut pas les appliquer.

On annonce 40 degrés en fin de semaine, c'est la panique, le brevet est reporté. Météo France nous annonce 50 degrés dans quelques années. Qu'allons-nous faire à ce moment-là ? Et comment en est-on arrivé à 50 degrés dans quelques années ? En fonctionnant comme nous le faisons maintenant, en fonctionnant de la manière où vous voulez refuser d'appliquer ces règles. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Région. Les

écologistes ne sont pas à la Région, donc ce ne sont pas eux qui vont faire cela. Nous savons ce qu'il faut faire. Des diagnostics ont été faits. Nous savons qu'il y a un réchauffement climatique et des risques d'inondation, nous en avons vécu une assez importante il y a à peu près un an à cette même période à Colmar où les pompiers sont sortis et ont dû vider des caves des dizaines de fois. Nous le savons. Pour éviter ces inondations, il faut limiter l'imperméabilité des sols, les parkings, etc. Il faut permettre à l'eau de rentrer dans le sol. Nous le savons. Limiter la consommation foncière, c'est compliqué, mais ce sont des choix. On peut faire le choix de construire autre chose qu'un hôtel Place de La Montagne Verte qui ramènera encore des touristes et plutôt construire des logements sociaux à cet endroit-là. C'est un choix.

Ensuite, il y a des règles. Pour vous donner une chance de rattraper un petit peu toutes les bêtises faites par le passé, vous dites non, on ne va pas les appliquer parce que c'est trop compliqué, parce qu'on a toujours fonctionné d'une certaine façon et on ne veut pas changer ce mode de fonctionnement. Pourtant, nous savons qu'il faut changer. Tout le monde le dit. On ne peut pas faire le constat du réchauffement climatique et de toutes les catastrophes qui s'annoncent et dire que l'on ne va rien changer. À un moment donné, il faut changer ou alors, on accepte toutes les conséquences de toutes les bêtises faites par le passé, mais c'est vous qui êtes à l'exécutif et choisissez d'accepter ou de refuser les règles, donc c'est votre responsabilité. Malheureusement, nous ne serons pas très nombreux à devoir nous expliquer en 2050 sur les 50 degrés l'été auprès de nos enfants et peut-être même nous si nous survivons jusque-là.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Dans l'acronyme SRADDET qui n'est pas beau à prononcer, il y a égalité des territoires. Tous les arguments développés dans cet avis vont en défense de l'exception colmarienne. Or, en matière de développement durable, je pense qu'aucune exception n'est acceptable, notamment quand il s'agit de compenser les terres artificialisées et de lutter contre l'imperméabilisation qui, nous le voyons à chaque orage, provoque des dégâts considérables sans parler de l'obligation de la règle n° 7 qui exige que le potentiel foncier disponible dans les espaces urbanisés soit mobilisé en priorité avant toute extension urbaine. Ce sont des points auxquels j'adhère et je ne donnerai donc pas mon accord pour émettre l'avis défavorable que vous me demandez. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. WAEHREN.

**M. WAEHREN** : Moi non plus, je ne donnerai pas l'avis que vous demandez pour les raisons déjà évoquées par M. HILBERT.

**M. le Maire MEYER** : Mme BRANDALISE.

**Mme BRANDALISE** : M. le Maire, mes chers collègues, nous allons ce soir nous prononcer sur le SRADDET. Il s'agit d'un schéma ambitieux et co-construit. Il n'est pas pour autant gravé dans le marbre, la preuve en est que depuis le 14 décembre, le Président Jean ROTTNER avec Franck LEROY, Vice-Président de la Région, ont organisé de nombreuses réunions,

notamment avec les présidents de SCoT. Les territoires en fort développement économique et démographique se sentaient contraints dans le SRADDET. Le Président Jean ROTTNER a été sensible à ces arguments et des évolutions ont été et seront encore apportées, car je le rappelle, l'enquête publique est toujours en cours. Ce schéma porte un enjeu important pour la préservation de notre environnement et je sais que nous sommes, mes chers collègues, en accord sur ces points essentiels.

Ce document qui est celui initial ne prend pas en compte les nécessaires évolutions et les amendements apportés. Aussi, notre groupe ne prendra pas part au vote.

**M. le Maire MEYER** : Mme GANTER.

**Mme GANTER** : Merci, M. le Maire. En cohérence avec mon vote régional, je ne prendrai pas non plus part au vote.

**M. le Maire MEYER** : M. RENIS.

**M. RENIS** : Je suis désolé de prendre encore la parole, mais trop c'est trop. M. HILBERT, dans cette salle, je pense que nous sommes tous écologistes. Sincèrement, je pense que nous pratiquons tous l'écologie à notre niveau, mais à chaque fois, vous vous en prenez au tourisme. Quand vous parlez de cet hôtel qui va être construit, vous oubliez simplement que par-dessus, à la place qu'il y ait des voitures et du béton, il y aura un très beau parc aménagé. Vous le savez, alors ne parlez pas de ce genre de chose parce que là, c'est vraiment induire les personnes en erreur.

**M. le Maire MEYER** : Il n'y a plus d'autre question.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : MM. HILBERT et WAEHREN, cela va peut-être vous surprendre, mais je crois que nous disons exactement la même chose. Je pourrais signer des deux mains ce que vous avez dit, M. HILBERT. Ce n'est pas simplement une déclaration pour faire bien ou se mettre à l'ordre du jour, mais simplement parce que c'est précisément ce que nous avons fait. Cette réduction foncière est très importante à l'échelle du territoire de l'Alsace, du SCoT et de la Ville. Nous en sommes conscients, raison pour laquelle le SCoT approuvé en 2017 traduit une diminution de moitié, très exactement de 48 % de la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols. Nous l'avons diminué de la moitié et ce n'était pas facile à faire accepter aux 62 communes qui forment le SCoT. Cela a d'ailleurs été approuvé à l'unanimité parce qu'il a fallu faire des choix qu'il a fallu faire comprendre et il a fallu faire beaucoup de pédagogie parce que nous étions convaincus qu'il fallait réduire la consommation foncière. Cet effort a été fait et est actuellement en vigueur. Il s'applique avec un rapport de compatibilité à l'ensemble des documents d'urbanisme. Les POS sont aujourd'hui des PLU des communes ou des PLUi des intercommunalités qui composent le territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges. Pareil pour le PLU de Colmar où entre le PLU qui avait été annulé en 2007 et le PLU que nous avons approuvé il y a maintenant à peu près un an et demi, alors que le PLU de 2007 était déjà vertueux en matière de consommation foncière puisqu'il traduisait une baisse importante par rapport au POS des années 90, nous

avons réduit la consommation foncière de 34 % pour passer de 320 hectares ouverts au PLU de 2007 à 200 hectares ouverts à l'urbanisation dans le PLU approuvé récemment. Des efforts considérables ont donc déjà été faits. 48 % et 34 %, ce sont des chiffres, ce ne sont pas des paroles, mais la réalité. Il faut juste faire attention concernant la réduction de la consommation foncière, il a fallu trouver des ajustements parce que vous savez que cela a aussi des conséquences. Moins il y a de terrains ouverts à l'urbanisation pour le logement ou l'économie sur un territoire dynamique au plan démographique, mais également au plan économique, plus ces terrains sont chers et moins les personnes peuvent aller habiter ici à Colmar ou investir ici sur le secteur. Ils le font alors à l'extérieur tout en allant travailler à Colmar puisque 80 % des personnes qui vivent à l'extérieur travaillent à Colmar. Ce sont les voitures que nous voyons malheureusement arriver le matin rue de la Semm et repartir dans l'autre sens puisque les personnes sont allées habiter ailleurs qu'à Colmar ces dernières années parce que le foncier était rare et donc cher. Il faut faire attention à cela. De même que plus on réduit la consommation foncière, plus on augmente la densité, ce qui pose aussi ici ou là un certain nombre de problèmes. Il n'empêche, nous l'avons fait, nous avons pris nos responsabilités politiques. C'est la raison pour laquelle je peux vous dire et j'ai pu vous dire en introduction, que ce ne sont pas ces règles qui nous gênent, nous les avons appliquées, mais justement, nous les appliquons depuis longtemps, on ne peut pas nous demander de les appliquer une deuxième fois au travers du SRADDET. C'est cette vision uniforme parce que le territoire alsacien – je le disais tout à l'heure – a une démographie et une situation économique qui n'est pas la même, tant mieux pour nous, que les Ardennes ou qu'en Lorraine. Par exemple, en Champagne-Ardenne, les maisons individuelles sont beaucoup plus nombreuses que chez nous parce qu'ils n'ont pas encore fait cet effort. Ils vont le faire et le SRADDET a pour objet de le faire. Je confirme les propos qui ont été tenus par notre collègue Nejla BRANDALISE, nous avons eu nombre de discussions avec le Président et les services de la Région en interSCoT, c'est-à-dire l'ensemble des SCoT alsaciens et sur un certain nombre de points, nous avons été écoutés. J'en suis persuadé aujourd'hui, la Région va tenir compte de cette volonté de ne pas uniformiser le territoire après l'enquête publique. Je suis persuadé que nous pourrons ensuite être tous à l'aise par rapport à ce document.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD a toujours un peu de retard, il demande la parole.

**M. DENECHAUD :** M. le Maire, ce n'est pas une question de retard, mais d'écouter les arguments des uns et des autres avant de se prononcer.

**M. le Maire MEYER :** Non, mais écoutez, alors intervenez avant la réponse du 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. DENECHAUD :** On ne peut pas toujours intervenir et ensuite vous intervenez en dernier et ensuite...

**M. le Maire MEYER :** C'est votre manie de vous comporter. Allez-y.

**M. DENECHAUD :** Ce n'est pas une question de manie, c'est qu'il faut écouter les arguments des uns et des autres avant aussi d'avoir une

position. Je ne peux pas forcément toujours arriver et dire que je vais voter contre ou que je m'abstiens. Parfois, on a une position très claire et parfois, on a envie d'écouter les arguments des uns et des autres. En l'occurrence, j'avais envie d'écouter les arguments de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint. Je partais plus sur l'idée de m'abstenir. J'ai toujours du mal à comprendre.

Vous nous dites, M. HEMEDINGER, que le SRADDET nous demande d'appliquer deux fois les mêmes règles, mais est-ce qu'il ne prend pas en compte essentiellement tous les efforts qui ont été faits ? Il les prend en compte puisqu'il y a une démarche un peu rétrospective aussi. On ne part pas d'un point zéro en disant ce qui va être fait sur les 10 ou 20 prochaines années. Les efforts sont pris en compte. Vous dites que nous avons fait beaucoup d'efforts, je l'entends, mais pour moi, cela ne s'oppose pas forcément à la démarche pilotée par la Région.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER :** Si, M. DENECHAUD, c'est précisément là le problème. Comme il a une vision globale pour l'ensemble du territoire de la Région Grand Est, il n'est pas rentré dans le détail et ne prend pas en compte les efforts faits ici à Colmar ou sur le territoire Colmar-Rhin-Vosges ou parfois sur d'autres territoires. Concrètement, s'il fallait appliquer le SRADDET tel qu'il est décliné aujourd'hui, il faudrait encore diviser par 2,7 la consommation foncière à Colmar alors que nous avons besoin d'avoir des habitations supplémentaires. La projection faite par le PLU est d'environ 400 logements par an parce qu'elle tient compte par exemple des divorces. Quand un divorce a lieu, il y a un besoin de logement supplémentaire, c'est mathématique. Cela tient compte de la légère progression démographique. Nous sommes d'ailleurs le seul territoire sur le Grand Est à avoir une progression démographique telle que nous la connaissons, et c'est aussi la preuve de l'attractivité de notre Ville et tant mieux. Il faut aussi tenir compte de l'envie des individus de parfois passer de l'ancien au neuf. Tout cela a provoqué le besoin d'une consommation foncière destinée à l'habitat de 130 hectares et si nous devons appliquer le SRADDET, il faudrait totalement refaire un PLU – sans compter que nous venons de l'approuver et que cela coûte très cher de faire un PLU –, refaire un SCoT qui est récent lui aussi. C'est juste pas possible, mais je vous rassure, la Région l'a très bien compris.

Je n'ai pas répondu à Mme VALENTIN et vous me donnez l'occasion de le faire, dans le PLU et dans le SCoT, nous visons évidemment d'abord la mobilisation de ce que nous appelons les dents creuses en agglomération. Dans le PLU, ce sont 17 hectares qui sont en agglomération à l'intérieur de l'enveloppe urbaine et qui sont destinés en priorité à l'urbanisation pour justement ne pas continuer à s'étaler à l'extérieur et à manger de la terre agricole. Nous serons bien contents d'avoir conservé des maraîchers et de la terre agricole pour pouvoir nous nourrir et faire fonctionner les circuits courts comme ceux qui existent notamment au marché couvert.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Non, non, ce n'est pas la peine. Je ne discute plus avec le 1<sup>er</sup> Adjoint, ce n'est pas la peine. Pour lui, comme pour les anciens maires, d'ailleurs, c'est encore le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire asphalté et

bétonner pour attirer plus d'habitants. Alors, on construit des zones d'activité pour justifier ensuite des logements supplémentaires. Cela n'a plus aucun sens aujourd'hui.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : Je viens de dire l'inverse. Il faut écouter.

**M. WAEHREN** : C'est faux. Le SRADDET a dit que le SCoT que tu as présidé a prévu 2,7 fois trop de consommation foncière malgré tous les efforts du PLU précédent. Il faut être logique. On applique les règles et on évite les catastrophes pour nos successeurs et puis c'est tout. Maintenant, vous continuez à asphaltier et à bétonner pour attirer plus de clients. Démographiquement, cela ne tient pas, cela ne se justifie même pas. Les projections que vous avez entamées pour le PLU sont complètement aberrantes.

**M. le Maire MEYER** : Je crois pouvoir dire que nous tentons d'expliquer à l'opinion un objectif que nous partageons tous puisque s'agissant des préconisations du SRADDET – le 1<sup>er</sup> Adjoint l'a dit – nous n'avons pas attendu le SRADDET pour faire des économies de foncier. Ce qui peut être critiqué, c'est que la différence entre les territoires n'a pas été faite. Différents territoires sont moins occupés en collectif par rapport à l'individuel. D'autres ont peu d'individuels et plus de collectifs. Le logiciel est unique pour tous les territoires du Grand Est, donc on cherche juste à faire constater une adaptation nécessaire pour que les territoires du Grand Est soient logés à la même enseigne. Puisque nous avons déjà fait des efforts, nous sommes encore d'accord pour les continuer, mais nous n'avons pas à faire les mêmes efforts que les territoires qui sont largement au-delà des nôtres en matière de consommation foncière. Il ne faut donc pas préconiser la même économie à tous les territoires. Ce sont les préconisations du rapport. Je suis persuadé que nous arriverons à une solution dans la mesure où le Président s'est engagé à tenir compte de cette différence d'un territoire à l'autre. Nous travaillons donc tous pour le même objectif qui est de faire l'économie du foncier. Si Colmar se développe, ce n'est pas seulement pour le développement démographique, car si des habitants viennent habiter Colmar, c'est souvent pour du travail. Si des personnes viennent travailler à Colmar, je préfère qu'elles puissent construire à Colmar, plutôt que construire à l'extérieur parce qu'au moins on évite la voiture sur une certaine distance.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Trois collègues ne prennent pas part aux votes. Le rapport est approuvé avec 5 oppositions et 2 abstentions.

#### **40. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le conseil municipal prend acte.

**41. Convention de mise à disposition de données cartographiques numériques liées à la mise en place des servitudes d'utilité publique - canalisations de transport de gaz naturel - société GRT gaz SA - Département du Haut-Rhin.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**42. Subvention pour la restauration des maisons anciennes en Site Patrimonial Remarquable et ses proches abords.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, en l'absence de M. Jean-Jacques WEISS qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

**43. Choix du concessionnaire du contrat de concession de service relatif au mobilier urbain.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Juste sur le point 41, il est indiqué que nous aurions en annexe la convention afférente à la disposition relative aux modalités de transmission des données, mais il n'y a pas de convention annexe. Si vous voulez bien nous la faire parvenir ultérieurement, merci.

**M. le Maire MEYER** : Elle a raison, la convention n'y est pas.

**M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER** : Vous l'aurez.

**M. le Maire MEYER** : Il faut la transmettre, s'il vous plaît.

**44. Meublés de tourisme - Instauration de l'autorisation préalable de changement d'usage et fixation des conditions des autorisations temporaires.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER** : M. GRUNENWALD.

**M. GRUNENWALD** : Merci. M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais simplement relever que dans le corps de cette décision, il est indiqué expressément que cette démarche est engagée à des fins principalement d'observation et la construction de logements nouveaux. En effet, les propriétaires sont déjà confrontés à un certain nombre de problèmes. Il est évident qu'à l'heure actuelle, la destination des logements qui leur appartiennent est quand même théoriquement de leur ressort. Il se pose un problème, nous le savons, c'est celui à l'heure actuelle de ces logements de tourisme pour des raisons que nous connaissons et on tombe à ce moment-là dans le problème du tourisme. Je pense qu'il faut faire très attention et je prends acte, en tout cas, que cette décision n'est pas pour réglementer demain de façon autoritaire, mais simplement pour suivre l'évolution de ces choses pour qu'on puisse effectivement, à la marge, régler les problèmes qui se posent.

**M. le Maire MEYER** : Vous avez mille fois raison dans votre analyse, mais il faut quand même reconnaître que les copropriétés pourraient souvent partiellement régler cette question. Seulement, il faut une certaine dose de courage politique pour prendre des décisions en assemblée générale en rapport avec l'occupation des lieux.

**M. GRUNENWALD** : Surtout qu'un intéressé s'opposera peut-être alors qu'il faut l'unanimité pour modifier un règlement de copropriété.

**M. le Maire MEYER** : Vous connaissez le sujet, mais une copropriété pourrait réglementer.

**M. GRUNENWALD** : C'est sûr. Nous savons les problèmes que pose pour certains la cohabitation des logements de tourisme et des habitations. C'est comme entre des locaux occupés par des propriétaires et des locaux occupés par des locataires. Le copropriétaire bailleur n'a pas les mêmes intérêts que le copropriétaire occupant. Il est vrai que la copropriété est un problème en soi puisqu'elle impose une coexistence qui est toujours problématique.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

#### **45. Mise en place de la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**46. Colmar Jazz Festival : mise en place d'un mécénat.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**47. Festival du Film - mise en place d'un mécénat.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**48. Attribution de subventions tranche 2 de la programmation 2019 du contrat de Ville 2015 - 2022.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**49. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**50. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER** : C'était le dernier point. Je tiens encore à exprimer un petit propos puisque parmi nous, nous avons encore un collaborateur qui va nous quitter après une présence de 38 années dans les murs de la Mairie de Colmar. Il s'agit de Norbert SCHICKEL qui va partir à la retraite. Je profite de l'occasion pour le remercier pour cette longue fidélité dans les services de la Ville de Colmar et dans un deuxième temps également pour Colmar Agglomération. C'est aussi un élu qui, sur son territoire, s'est également dépensé. Il va nous quitter très prochainement. Je tiens à réitérer mes

remerciements pour son implication. Il a démarré comme candidat ingénieur, il est passé ingénieur subdivisionnaire pour terminer au haut du grade d'ingénieur possible pour bénéficier prochainement d'une retraite bien méritée. Merci, M. SCHICKEL pour votre implication. Merci, pour votre expérience. (*Applaudissements*) Bonne route pour la suite. Merci beaucoup.

La séance est levée.

**FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 30**